



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE SACLAY

91400 SACLAY

### CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2007

Date de convocation : 04 mai 2007  
Date d'affichage : 04 mai 2007

Nombre de conseiller  
en exercice : 23  
Présents : 17 puis 18 (arrivée de M. Chevreteau à 21H20)  
Votants : 20 puis 21 (arrivée de M. Chevreteau 21H20)

#### Etaient présents :

Madame Françoise BACH, Madame Anny BRIZARD, Madame Annie CADORET, Monsieur Philippe CHEVRETEAU, Monsieur Jean-Jacques DEBRAS, Madame Viviane GINIAUX, Monsieur Jacques LAUREAU, Monsieur Michel LE GOFF, Monsieur Jean-Claude MAUGIS, Monsieur Maurice OLIVERO, Mme Mélinda PAUTONNIER, Monsieur Gérard PETIT, Monsieur Didier PRIARONE, Monsieur Bruno RICCI, Monsieur Marc RIZZO, Madame Annick SCHIFFENBAUER, Monsieur Pierre TOUBOUL.

#### Absents excusés :

Monsieur Claude CORMERY ayant donné pouvoir à Monsieur Bruno RICCI  
Monsieur Jean-Louis GAUTIER ayant donné pouvoir à Madame Annick SCHIFFENBAUER  
Monsieur Guy LAURENT ayant donné pouvoir à Madame Françoise BACH

#### Absents :

Madame Odile ROGER, Madame Gaëlle LE GOFF

L'an deux mille sept, le 9 mai à 20h50, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Georges SZYMKOWIAK, Maire.

---

#### L'ordre du jour de la séance :

1. SIAVB – Mise en conformité des rejets d'eaux usées non domestiques,
2. Approbation du périmètre du SAGE de la Bièvre,
3. S.I.E.V.Y.B. – centimes syndicaux - année 2007,
4. Demande de subvention au Conseil Général et du Conseil Régional pour achat d'un véhicule pour le portage des repas,
5. Organisation d'un Séjour été de 15 jours pour les jeunes saclaysiens,
6. Tarif de location de la salle du dojo du gymnase des Prés Basques saison, 2007/2008,
7. Tarif de location des installations sportives de Favreuse saison, 2007/2008,

8. Tarif de location des tennis couverts des Prés Basques pour les personnes extérieures à la commune, saison 2007/2008,
  9. Prise en charge par les adolescents d'une partie des frais de transports pour une sortie du Service Jeunesse,
  10. Participation des familles à la classe d'environnement de Bièvres & Chamarande,
  11. Participation des familles à la classe d'environnement de St Quentin en Yvelines,
  12. Avis sur l'autorisation de l'installation classée NEUROSPIN sur le CEA-Saclay
- Tirage au sort du jury d'assises.
  - QUESTIONS DIVERSES
  - INFORMATIONS DIVERSES
    - ✚ Décisions.
    - ✚ Compte rendu des rapporteurs de Commission.

Monsieur Marc RIZZO a été élu secrétaire de séance.

### **LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 28 MARS 2007**

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2007 a fait l'objet d'une lecture publique. Sa rédaction a été approuvée à l'unanimité.

### **DELIBERATIONS PROPOSEES**

#### **1°) SIAVB - MISE EN CONFORMITE DES REJETS D'EAUX USEES NON DOMESTIQUES**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 17 mai 2006 n°2006 -17-05/03 approuvant la modification des statuts du S.I.A.V.B. portant notamment sur la compétence « suivi des rejets non domestiques »,

Vu le programme de mise en conformité des rejets non domestiques dans l'ensemble de la Vallée de la Bièvre présenté par le S.I.A.V.B.

Vu la lettre de M. le Président du S.I.A.V.B. en date du 12 janvier 2007,

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un suivi rigoureux des rejets d'eaux usées non domestiques dans ses réseaux,

Considérant que le programme précité sera intégralement financé par le Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Bièvre avec le concours de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Général de l'Essonne,

Sur le rapport de Monsieur Jacques LAUREAU,

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**CONFIE** au Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (S.I.A.V.B.) la mission de mise en conformité des rejets non domestiques sur le territoire de la commune de Saclay,

**DEMANDE** au S.I.A.V.B. d'établir les projets de convention et d'autorisation de déversement au réseau.

## **2°) APPROBATION DU PERIMETRE DU SAGE DE LA BIEVRE**

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 et notamment son article 5 instituant le schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE),

Vu la loi du 21 avril 2004 transportant en droit français la Directive Cadre Européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000,

Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,

Vu le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi n° 92-3 du 03 janvier 1992 sur l'eau, et relatif aux Schémas d'Aménagement et des Gestion des Eaux (SAGE),

Considérant le périmètre proposé par Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau en vue de délimiter le contour du futur SAGE relatif au bassin versant de la Bièvre ainsi que le rapport justifiant de sa cohérence hydrographique et socio économique,

Considérant que la majorité du linéaire de rivière est situé dans la haute vallée de la Bièvre,

Sur le rapport de Monsieur Jacques LAUREAU,

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le périmètre du SAGE de la Bièvre proposé par Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau,

**DEMANDE** instamment que la haute Vallée de la Bièvre soit représentée avec équité au sein de la commission locale de l'Eau en tenant notamment compte de l'importance du linéaire de rivière dans ce secteur du bassin versant.

## **3°) SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EQUIPEMENT DES VALLEES DE L'YVETTE ET DE LA BIEVRE (S.I.E.V.Y.B.) - CENTIMES SYNDICAUX ANNEE 2007**

Vu le montant de la contribution de la commune au remboursement des annuités des emprunts contractés par le syndicat pour les travaux effectués sur son territoire qui s'élève à 121 694,26 €

Considérant qu'il est proposé de mettre en recouvrement en 2007, hors budget communal, sous forme de centimes syndicaux, les annuités de ces emprunts contractés par le SIEVYB,

Sur rapport de Monsieur Jacques LAUREAU,

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de mettre en recouvrement en 2007 hors budget communal, sous forme de centimes syndicaux, de la somme de 121 694,26 € correspondant aux annuités des emprunts contractés par le SIEVYB pour les travaux effectués sur la commune de Saclay,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**4°) AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR PRESENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL ET DU CONSEIL REGIONAL POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LE PORTAGE DES REPAS AU DOMICILE DES PERSONNES AGEES.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la commune d'assurer pour les personnes âgées et handicapées un service de portage des repas à domicile,

Considérant la nécessité d'acquérir un véhicule équipé pour assurer ce service

Considérant le prix de ce véhicule estimé à 17 000 € environ,

Considérant les possibilités de financement offertes par le Conseil Général de l'Essonne et par le Conseil Régional d'Ile de France pour ce type d'activité,

Sur le rapport de Madame Schiffenbauer,

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général et du Conseil Régional pour l'acquisition d'un véhicule permettant d'assurer un service de portage des repas au domicile des personnes âgées et handicapées,

**DEMANDE** au Conseil général et au Conseil Régional une subvention au taux maximum pour cette acquisition,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes afférents à ce dossier.

**5°) ORGANISATION D'UN SEJOUR ETE DE 15 JOURS POUR LES JEUNES SACLAYSIENS**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition de la Commission Jeunes d'organiser un séjour été de 15 jours à Lunel (34) et au Grand Bornand (74) du samedi 7 au samedi 21 juillet 2007,

Considérant que ce séjour présente les caractéristiques suivantes :

- Il est destiné à 15 jeunes maximums ayant de 13 à 17 ans,
- L'encadrement sera assuré par une directrice (BEATEP) et une animatrice (BAFA) toutes deux permanentes du Service Jeunesse, ainsi qu'un animateur vacataire (titulaire du B.A.F.A et du S.B.),
- Les jeunes seront hébergés sous tentes dans un camping (Gestion libre) les 9 premiers jours et en gîte (pension complète) les 6 jours suivant,
- Le voyage se fera en minibus dont un minibus municipal,
- Les activités de découverte (parapente, canyoning, cheval, plongé sous marine, accrobranche, etc) seront encadrées par des intervenants brevet d'état,
- Les autres activités (promenade, activités nocturnes, baignades) seront encadrées par l'équipe d'animation,
- Ce séjour est couvert par l'assurance Mairie,

Considérant que le budget prévisionnel fait apparaître les dépenses suivantes :

Désignation	Charges	Produits
Hébergement	<b>3 180</b>	
Transport (location essence, péage)	<b>2 100</b>	
Alimentation	<b>1 300</b>	
Activités	<b>4 350</b>	
Matériel pédagogique	<b>50</b>	
Pharmacie	<b>100</b>	
Salaires (vacataires)	<b>1100</b>	
Divers	<b>300</b>	
Participation familles (évolutif en fonction du quotient familial)		<b>6240</b> (416X 15)
Participation mairie		<b>2 496</b>
Participation CAF		<b>3 744</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 480</b>	<b>12 480</b>

Considérant que la participation de chaque jeune au prix du séjour serait la suivante :

Tranches	Quotient familial	Participation des familles
1	3 925 €	166 €
2	3 926 €- 6 281 €	233€
3	6 282 €- 8 637 €	291 €
4	8 638 €- 10 994 €	374 €
5	10 995 €- 13 349 €	433 €
6	13 350 €- 15 704 €	508 €
7	> 15 705 €	582 €

Sur le rapport de Monsieur PRIARONE,

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'organisation d'un séjour été de 15 jours du samedi 07 au samedi 21 juillet 2007 à Lunel (34) et au Grand Bornand (74) encadré par 2 agents du service jeunesse et un animateur vacataire,

**DIT** que les dépenses afférentes à ce séjour sont de 12 480 € et sont inscrites au budget primitif 2007 de la ville,

**FIXE** comme suit la participation de chaque jeune au prix du séjour :

Tranches	Quotient familial	Participation des familles
1	3 925 €	166 €
2	3 926 €- 6 281 €	233€
3	6 282 €- 8 637 €	291 €
4	8 638 €- 10 994 €	374 €
5	10 995 €- 13 349 €	433 €
6	13 350 €- 15 704 €	508 €
7	> 15 705 €	582 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes au dossier,

**INDIQUE** que le C.C.A.S peut aider les familles pour partir sur ces séjours.

## **6°) TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DU DOJO DU GYMNASSE DES PRES BASQUES**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération n° 15 en date du 25 juin 2003 portant définition des tarifs de location de la salle du dojo du gymnase des Prés Basques,  
Vu la proposition de la Commission « Sports »,  
Vu le règlement intérieur d'utilisation des complexes sportifs établi en date du 29 Juin 1999,  
Considérant le montant de la location de 775€ en 2006,

Sur rapport de Monsieur Didier PRIARONE,

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**FIXE** à 790.00 € (soit + 2% par rapport à 2006) le montant de la location pour une heure par semaine de la salle du dojo (vestiaires et douches compris) du gymnase des Prés Basques pour la période allant du 1<sup>er</sup> Octobre 2007 au 30 Septembre 2008, étant entendu que les locaux seront fermés pendant l'ensemble des congés scolaires,

**PRECISE** que les locataires devront se conformer au règlement intérieur d'utilisation des complexes sportifs établi en date du 29 Juin 1999,

**PRECISE** qu'en cas de location en cours d'année, le montant sera fixé au prorata de la durée de la location, sur la base de 36 semaines par an,

**DIT** que le montant de la location sera versé avant le 30 Octobre 2007,

**PRECISE** qu'en cas de désistement de l'attributaire, cette somme ne sera pas remboursée et restera acquise à la Commune,

**RAPPELLE** que les recettes seront encaissées à l'article 752,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

## **7°) TARIF DE LOCATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE FAVREUSE**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération n° 14 du Conseil Municipal en date du 25 juin 2003 portant définition des tarifs de location des installations sportives de Favreuse, à savoir :

- la grande salle du gymnase pour y organiser des activités réglementées par la Commune (vestiaires et douches compris),
- le terrain d'évolution (vestiaires et douches compris),

Vu la proposition de la Commission « Sports »,  
Considérant que le montant de la location pour l'année 2006 était de 775€

Sur rapport de Monsieur Didier PRIARONE,

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**FIXE** à 790.00 € (soit + 2% par rapport à 2006) le montant de la location de la grande salle (vestiaires et douches compris), et à 320 € le montant de la location du terrain d'évolution (vestiaires et douches compris) pour une heure par semaine pour la période allant du 1<sup>er</sup> Octobre 2007 au 30 Septembre 2008, étant entendu que les locaux seront fermés pendant l'ensemble des congés scolaires,

**PRECISE** que les locataires devront se conformer au règlement intérieur d'utilisation des complexes sportifs établi en date du 29 Juin 1999,

**PRECISE** qu'en cas de location en cours d'année le montant de la location sera fixé au prorata de la durée de location, sur la base de 36 semaines par an,

**DIT** que le montant de la location sera versé avant le 30 Octobre 2007,

**PRECISE** qu'en cas de désistement de l'attributaire, cette somme ne sera pas remboursée et restera acquise à la Commune,

**RAPPELLE** que les recettes seront encaissées à l'article 752,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

#### **8°) TARIF DE LOCATION DES TENNIS COUVERTS DES PRES BASQUES POUR LES PERSONNES EXTERIEURES A LA COMMUNE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 16 du Conseil Municipal en date du 25 juin 2003 portant définition des tarifs de location des tennis couverts des Prés Basques pour les personnes extérieures à la Commune,

Vu la proposition de la Commission « Sports » d'actualiser ces tarifs, pour la période allant du 1<sup>er</sup> Octobre 2007 au 30 Septembre 2008, étant entendu que les locaux sont fermés pendant l'ensemble des congés scolaires,

Considérant les tarifs de l'année 2006 qu'il convient de réactualiser,

	<b>SEMAINE (base de 36 semaines)</b>	
<b>Horaires</b>	<b>Prix (pour 1 heure)</b>	<b>Arrhes</b>
de 7 h 00 à 9 h 00	<b>505 €</b>	<b>252.5 €</b>
de 9 h 00 à 10 h 00	<b>402€</b>	<b>201 €</b>
de 10 h 00 à 15 h 00	<b>330 €</b>	<b>165 €</b>
de 15 h 00 à 17 h 00	<b>402 €</b>	<b>201 €</b>
de 17 h 00 à 23 h 00	<b>845 €</b>	<b>422.5 €</b>
	<b>WEEK END</b>	
<b>Horaires</b>	<b>Prix (pour 1 heure)</b>	<b>Arrhes</b>
de 7 h 00 à 9 h 00	<b>505€</b>	<b>252.5 €</b>
de 9 h 00 à 20 h 00	<b>845 €</b>	<b>422.5 €</b>
de 20 h 00 à 23 h 00	<b>682 €</b>	<b>341 €</b>

Sur rapport de Monsieur Didier PRIARONE,

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**FIXE** comme suit les tarifs de location des tennis couverts des Prés Basques pour les Comités d'Entreprises et les personnes extérieures, pour la période allant du 1<sup>er</sup> Octobre 2007 au 30 Septembre 2008, étant entendu que les locaux seront fermés pendant l'ensemble des congés scolaires :

	<b>SEMAINE (base de 36 semaines)</b>	
<b>Horaires</b>	<b>Prix (pour 1 heure)</b>	<b>Arrhes</b>
de 7 h 00 à 9 h 00	<b>515 €</b>	<b>257.5 €</b>
de 9 h 00 à 10 h 00	<b>410€</b>	<b>205 €</b>
de 10 h 00 à 15 h 00	<b>337 €</b>	<b>168,5 €</b>
de 15 h 00 à 17 h 00	<b>410 €</b>	<b>205 €</b>
de 17 h 00 à 23 h 00	<b>862 €</b>	<b>431 €</b>

	<b>WEEK END</b>	
<b>Horaires</b>	<b>Prix (pour 1 heure)</b>	<b>Arrhes</b>
de 7 h 00 à 9 h 00	<b>515€</b>	<b>257.5 €</b>
de 9 h 00 à 20 h 00	<b>862 €</b>	<b>431 €</b>
de 20 h 00 à 23 h 00	<b>696 €</b>	<b>348 €</b>

**RAPPELLE** que les réservations ne sont effectives qu'après réception des arrhes indiqués ci-dessus et qu'en cas de désistement, les sommes engagées ne sont pas remboursées,

**DIT** que le solde devra être versé au plus tard le 30 Octobre 2007,

**RAPPELLE** l'existence de la formule « intéressement » aux termes de laquelle :

- toute personne, club ou association extérieure à la commune qui louera 5 heures par semaine, bénéficiera d'une réduction de 5 %,
- toute personne, club ou association extérieure à la commune qui louera 10 heures par semaine, bénéficiera d'une réduction de 10 %,
- ces réductions ne sont pas valables pour les heures creuses (10 h à 15 h),

**PRECISE** qu'en cas de location en cours d'année le montant de la location sera fixé au prorata de la durée de location, sur la base de 36 semaines par an,

**RAPPELLE** que les recettes seront encaissées à l'article 752,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### **9°) PRISE EN CHARGE PAR LES ADOLESCENTS D'UNE PARTIE DU COUT DE LA LOCATION D'UN CAR.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le service jeunesse a pour projet d'organiser une sortie au parc d'attraction Walibi pour 45 jeunes âgés de 11 à 20 ans,

Considérant que cette sortie se déroulerait le samedi 23 juin 2007 à WAVRE (BELGIQUE).

Considérant que le prix de location d'un car de 50 places est estimé à 1 600 €

Considérant qu'il est important que les jeunes participent financièrement à la location du car,

Sur rapport de Monsieur PRIARONE,

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**FIXE** le montant de la participation des adolescents à 12 €

**DIT** que ce séjour s'adressera à 45 jeunes adhérents du Service Jeunesse âgés de 11 à 20 ans,

**DIT** que les recettes correspondant à ce séjour seront encaissées à l'article 70632 du Budget Communal 2007,

**INDIQUE** que le C.C.A.S peut aider les familles pour partir sur cette prise en charge,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**10°) CLASSE D'ENVIRONNEMENT DE BIEVRES & CHAMARANDE – PARTICIPATION DES FAMILLES**

Considérant que l'Ecole Elémentaire du Val d'Albian projette d'organiser une classe d'environnement sans hébergement à Bièvres & à Chamarande en mai 2007 pour la classe de CM2, comprenant 30 enfants. Considérant que le coût du séjour est estimé à la somme de 1425.00 € soit 47.50 € par enfant se décomposant comme suit :

Entrée au musée de la photographie	30 enf. * 16.83 €/enfant	505.00 €
Transport (car)	230 €/jour * 4 jours	920.00 €
<b>TOTAL</b>	/	<b>1 425.00</b>
Indemnité des enseignants	8.27 €/jour * 4 jours	33.08 €

Vu l'avis favorable de la Commission Scolaire,

Sur rapport de Monsieur Pierre TOUBOUL,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le principe de l'organisation de la classe d'environnement sans hébergement à Bièvres et à Chamarande en mai 2007,

**FIXE** à 24.00 € par enfant la participation de la Commune (soit environ 50 % du prix de revient du séjour),

**FIXE** à 23.50 € la participation des familles,

**DIT** que les recettes seront encaissées à l'article 7067 du Budget Communal 2007,

**INDIQUE** que le C.C.A.S peut aider les familles pour partir sur cette classe d'environnement,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**11°) CLASSE D'ENVIRONNEMENT DE SAINT QUENTIN EN YVELINES – PARTICIPATION DES FAMILLES**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'Ecole Elémentaire du Val d'Albian projette d'organiser une classe d'environnement sans hébergement à SAINT QUENTIN EN YVELINES du 18 au 22 juin 2007 pour la classe de CM1, comprenant 27 enfants.

Considérant que le coût du séjour est estimé à la somme de 1 490.50 € soit 55.20 € par enfant se décomposant comme suit :

Frais de séjour	27 enf. * 12.50 €/enfant	337.50 €
Activité découverte « voile »	Forfait	323.00 €
Transport (car)	St-Quentin : 290.00 * 2 jours Bièvres : 180.00 * 1 jour	580.00 € 180.00 €
Régie d'avances	/	70.00 €
<b>TOTAL</b>	/	<b>1 490.50</b>
Indemnité des enseignants	8.27 €/jour * 4 jours	33.08 €

Vu l'avis favorable de la Commission Scolaire,  
Sur rapport de Monsieur Pierre TOUBOUL,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le principe de l'organisation de la classe d'environnement sans hébergement à Saint-Quentin du 18 au 22 juin 2007,

**FIXE** à 27.60 € par enfant la participation de la Commune (soit environ 50 % du prix de revient du séjour),

**FIXE** à 27.60 € la participation des familles,

**DIT** que les recettes seront encaissées à l'article 7067 du Budget Communal 2007,

**INDIQUE** que le C.C.A.S peut aider les familles pour partir sur cette classe d'environnement

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

## **12): AVIS SUR L'AUTORISATION DE L'INSTALLATION CLASSEE NEUROSPIN SUR LE CEA-SACLAY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2007-PREF.DCI 3/BE 0046 du 23 février 2007 portant ouverture d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement présentée par le Commissariat à l'Energie Atomique,

Considérant qu'il s'agit d'une installation fonctionnant à des pressions effectives supérieures à  $10^5$  Pa comprimant des fluides ininflammables et non toxiques, et dont la puissance absorbée est supérieure à 500 kW (3 groupes froid de 227kW=681kW ; 1 station cryogénique de production d'hélium liquéfié d'une puissance d'environ 320 kW)- puissance absorbée totale = 1000 kW – rubrique n°2920-2-a (A),

Sur rapport de Monsieur Le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**EMET** un avis favorable à l'installation classée Neurospin sur le CEA-Saclay.

### **TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISES.**

Les personnes dont les noms suivent ont été tirées au sort :

- Rossignol Michel
- Abello Nicolas
- Martin Brigitte
- Beaudouin Magalie
- Portal Frédéric
- Brizard Jean Marc

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **RAPPORT DES COMMISSIONS**

##### Commission culturelle

Dimanche 6 mai, il a été organisé un concert au profit du Burkina Faso en l'église du Bourg avec l'école de musique chorale des enfants, chorale Saclé des chants. L'église était pleine. Il a été récolté 800€ Le concert était animé par Murielle Senez.

Pour la fête médiévale, très peu d'élus sont inscrits pour le repas du 2 juin.

##### Commission travaux

Le chantier de la rue de Villeras est terminé. Une économie de 12872 € a été réalisée par rapport au montant initial du marché.

##### Commission jeunes :

Le bilan du séjour ski aux 2 Alpes est très positif, malgré la date tardive. Les jeunes ont bénéficié d'un enneigement très satisfaisant et surtout d'un ensoleillement exceptionnel. De plus une ambiance très chaleureuse a régné tout au long de la semaine. Les activités sur place au Bourg et au Val se sont également bien déroulées. Monsieur Priarone a fait circuler et commenté les coûts du service jeunesse depuis 2003.

Commission environnement :

Nettoyage de printemps : Dans le cadre « Essonne Verte, Essonne Propre », la ville de Saclay en partenariat avec le SIOM organise un nettoyage de printemps. Cette opération aura lieu le samedi 12 mai.

Conférence Débat : Réduire ses déchets, c'est possible. Les communes de Saclay et de Vauhallan et le SIOM organisent une conférence débat sur la réduction des déchets ménagers. Cette conférence se déroulera le vendredi 11 mai à 19h00 à la salle polyvalente de Vauhallan.

Concours des villages fleuris : La commune de Saclay s'est inscrite au concours des villages fleuris. Ce concours récompense les villages qui, au-delà du fleurissement, font des actions pour la mise en valeur de la ville et la protection de l'environnement. Un premier jury passera fin juin.

La séance est levée à 22H00.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Monsieur Georges SZYMKOWIAK

Monsieur Marc RIZZO